



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 5 novembre 2020

AFFICHAGE

Présents : Alexandre HUVET (Président), Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Stéphanie ARDOIS, Sophie BRIÉE, Claude DELAFOSSE, Roselyne DURAND FLAIRE, Jacqueline FLAIRE, Jean-Marc FOUQUET, Stéphanie GENDRE, Francette GIRARD, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Géraldine LAIDET, Sébastien LE LANNIC, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Cédric MORISSET, Béatrice PATOIZEAU, Laurence PROUX, Marie-Claude RIOU, Gildas VALLÉ, Stéphane VIOLLEAU, Corine VRIGNAUD

Excusée non représentée : Florence FRONT

Absents : Isabelle BIRON, Jean-François PILLET, Isabelle VOLLOT

Secrétaire : Jean-Yves BILLON

INFORMATIONS

ACTIVITES ECONOMIQUES

SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée - Rapport d'activités 2019

Le Conseil Communautaire :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

* PREND ACTE du rapport d'activités 2019 de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

DELEGATION

Marchés publics - Information

Le Conseil Communautaire :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

* DONNE ACTE de la présentation du tableau d'information des marchés et avenants passés depuis le 2 octobre 2020 jusqu'au 26 octobre 2020.

Délégation au Président et aux Vice-présidents - Information

Par délibération en date du 16 juillet 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président et subdélégué aux Vice-présidents afin de :

- 1) **Décider de la conclusion des conventions et contrats pour des prestations de services, prêts de matériel et d'équipements dans la limite du budget.**

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Date	Signataire
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée La Garnache	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée Beauvoir sur Mer	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole publique Beauvoir sur Mer	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée Bois de Céné	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole publique Bois de Céné	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Date	Signataire
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée Bouin	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole publique Bouin	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée Châteauneuf	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée St Urbain	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole publique St Urbain	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée Sallertaine	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole publique Sallertaine	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole privée Saint Gervais	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN
Convention	Mise à disposition de la piscine de BEAUVOIR SUR MER	Ecole publique Saint Gervais	Gratuit	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021	M. GUERIN

2) Décider de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification, la conclusion de toute convention de participation financière dans la limite des crédits inscrits au budget.

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Signataire
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de La Garnache	30 388,50 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Froidfond	366,00 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Châteauneuf	795,00 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Beauvoir sur Mer	7 234,50 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Challans	59 778,00 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Saint Urbain	31,50 €	M. le Président

Type document	Objet	Destinataire	Montant	Signataire
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Saint Gervais	2 346,00 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Bouin	3 574,50 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Bois de Céné	2 913,00 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Saint Christophe du Ligneron	1 747,50 €	M. le Président
Convention	Régularisation des dépenses effectuées par Challans Gois Communauté pour l'achat de masques jetables et réutilisables pour les communes dans le cadre de la pandémie du COVID 19	Mairie de Sallertaine	1 606,50 €	M. le Président

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

DÉCISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du lieu du prochain Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu l'article L. 5211-11 Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

* DECIDE que le Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 ait lieu sur la commune de FROIDFOND, Espace Anne Roumanoff, sous réserve de nouvelles dispositions législatives quant à la situation sanitaire.

Conseil Communautaire - Election du représentant de la Communauté de Communes au Réseau de Santé des Personnes Agées (RESPA) de la Loire à la Vie

Est élu et proclamé membre du Réseau de Santé des Personnes Agées (RESPA) de la Loire à la Vie :

Délégué	Prénom et Nom du candidat	Nombre de voix
Titulaire	Thierry RICHARDEAU	34

Conseil Communautaire - Election des représentants de la Communauté de Communes à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Vendée

Sont élus et proclamés membres de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Vendée :

Délégués	Prénom et Nom des candidats	Nombre de voix
Titulaire	Thierry RICHARDEAU	34
Suppléant	Michel WOLOCH	34

Ressources Humaines - Assurance des risques statutaires du personnel - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu le Code des Assurances,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

- 1° DONNE habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Attribution de chèques cadeaux aux agents

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° DECIDE d'attribuer des chèques cadeaux aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI), contractuels (CDD), dès lors que le contrat est égal ou supérieur à 6 mois ;
- 2° DECIDE d'attribuer ces chèques cadeaux à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :
 - Chèques cadeaux d'une valeur totale de 50 € par agent.
- 3° INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches se rapportant à cette décision.

FINANCES

Fixation des tarifs de l'Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les délibérations du 12 janvier 2017, du 15 juin 2017, du 19 octobre 2017 et du 8 février 2018 portant sur la tarification de l'Office de Tourisme,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

1° ADOPTE l'ensemble des conditions tarifaires exposées ci-dessous ;

I. Vente de produits divers et d'éditions

L'Office de Tourisme intercommunal assure la vente occasionnelle de produits divers et d'éditions.

Produits boutiques	Prix unitaire
Disque de stationnement	2 €
Carte postale	1 € l'unité (pour 2 cartes achetées, 1 offerte)
Chèques cadeaux ou cartes commerçant	Trois valeurs : 5 €, 10 €, 20 €
Marque-page	0,50 €
Porte-clés	2 €
Enveloppe	0,50 €
Poster	10 €
Photo panoramique	1 000 €

Dépôt-vente d'éditions	Prix unitaire
Guide « Les plus belles tables de Vendée »	5,20 €
Guide « Vendée Randonnée »	12 €
Topoguide « 36 balades » (a)	8 € prix public
Topoguide « 36 balades » (a)	6 € prix partenaires (partenaires de l'Office de Tourisme et 11 Mairies de la Communauté de Communes de Challans Gois Communauté)

Le service se rémunère en appliquant une marge **minimum (a)** :

- 10 % du prix de vente de toute édition, dans le cadre d'un conventionnement de dépôt-vente,
- 3 % sur le prix de vente pour la vente des Chèques cadeaux ou cartes commerçant.

(a) = modification apportée par rapport à la délibération du 8 février 2018

II. Service Billetterie pour le compte de tiers

Il est proposé d'appliquer une tarification harmonisée aux différents organisateurs de manifestations et prestataires de loisirs, quelque soit leur statut ou leur localisation.

Billetterie pour le compte de tiers	Tarifs
Tarif forfaitaire pour tout dépôt de billetterie de manifestation ou prestation de loisirs	20 €
Taux de commission pour manifestation en placement libre	3% du montant des recettes de la billetterie
Taux de commission pour manifestation en placement numéroté ou par zone	5% du montant des recettes de la billetterie

Ces tarifs s'appliqueront à toutes les billetteries, exception faite des ventes de billetterie et droits d'entrée de quelques organisations dont les conditions sont imposées : Parenthèse - Océan Voyage, Puy du Fou - Cinéscénie, Puy du Fou - Grand Parc, Compagnie Yeu Continent, Compagnie Vendéenne, Parc Planète Sauvage, Vélocéane.

III. Guide animations

L'Office de Tourisme édite un guide deux fois par an pour promouvoir les manifestations ponctuelles « grand public » se déroulant sur les 11 communes du territoire. Il était préalablement demandé 20 € aux organisateurs pour faire paraître une à plusieurs manifestations. Or, l'insertion dans les autres agendas de manifestations locales existants (Magazine SORTIR notamment) est gratuite.

Il est donc proposé de rendre gratuite l'insertion d'une ou plusieurs manifestations dans le Guide animations pour les organisateurs d'événements du territoire répondant à la ligne éditoriale fixée par l'Office de Tourisme.

IV. Services aux professionnels

L'Office de Tourisme propose aux professionnels, suivant un mode partenarial, des services de conseil et de communication (insertion dans les éditions, communication sur support numérique, conseil), ainsi que des espaces publicitaires dans ses éditions touristiques.

Tarifs des services aux professionnels	
MEUBLE(S) ou CHAMBRE(S) HOTES	80 € (+ 15€ par chambre ou meublé supplémentaire)
HOTEL ou CAMPING	160 €
SITE DE VISITE ou ACTIVITE Gratuit Y compris les Producteurs en vente directe et les Artisans d'art	70 €
SITE DE VISITE OU ACTIVITE Payant Ouvert 3 mois et moins dans l'année	100 €
SITE DE VISITE OU ACTIVITE Payant Ouvert plus de 3 mois dans l'année	150 €
RESTAURANT, BAR, CAFE	130 €
PROFESSIONNEL MULTIACTIVITES	
Réduction pour la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} activité	50 %
Réduction pour la 4 ^{ème} activité et plus	70 %

Tarifs des encarts publicitaires	
<u>1/8 page</u>	150 €
<u>1/4 page</u>	200 €
<u>1 page</u>	800 €

V. Animations proposées par l'Office de Tourisme

Dans le cadre de ses animations, l'Office de Tourisme organise pendant la période estivale diverses manifestations touristiques payantes.

Randonnées et balades guidées	Tarifs
Plein tarif	5,50 €
Enfant (12 ans et moins)	3,50 €
Enfant de 3 ans et moins	Gratuit
Tarif Famille (1 adulte et 3 enfants ou 2adultes et 2 enfants)	15 €
Visite de site et soirée à thème	Tarifs
Plein tarif	2 €
Enfants de 5 ans et moins	Gratuit

Location d'un GPS	Tarifs
Demi-journée	3 €
La journée	5 €
Caution demandé lors de la location	250 €

- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut, le Vice-président en charge du Tourisme, à signer valablement au nom de la Collectivité tous les documents à intervenir liés à l'exécution de cette décision et notamment à signer les conventions de dépôt-vente d'éditions, les diverses conventions de gestion de billetterie pour le compte de tiers et la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour l'acceptation des Chèques Vacances.
- 3° INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches se rapportant à cette décision.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat - Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L. 303-1,
- Vu le Programme Local de l'Habitat 2020-2025, adopté le 30 janvier 2020,

* AUTORISE le principe du lancement de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

ACTIVITES ECONOMIQUES

Demande de dérogation au repos dominical des travailleurs salariés pour 2020 et 2021

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- 1° FORMULE un avis favorable à la possibilité d'accorder, pour 2020, une sixième dérogation au repos dominical des travailleurs salariés dans l'ensemble des commerces de détail de CHALLANS autres que les commerces de voitures et de véhicules automobiles légers, identifiés dans la nomenclature d'activités française n° 4511Z, le dimanche 29 novembre 2020, sous réserve que les dispositions législatives liées à la situation sanitaire l'autorisent ;
- 2° FORMULE un avis favorable à la possibilité d'ouverture pour 2021 jusqu'à douze dimanches d'ouverture, l'ensemble des établissements de commerce de détail de CHALLANS ;
- 3° DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les démarches liées à cette délibération.

Dispositif d'aide aux entreprises « Relance Challans Gois » - Adoption du règlement d'intervention

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L. 1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire du 30 avril 2020 d'autoriser les communes et EPCI à mettre en place leurs propres dispositifs d'aides économiques,
- Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire du 29 mai 2020 de créer un volet spécifique au Fonds territorial Résilience,
- Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vendée du 25 mai 2020 d'une convention d'intervention financière auprès des fonds de relance créés par les EPCI,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de Challans Gois Communauté du 25 juin 2020 décidant de la création d'un fonds de relance d'aide aux entreprises avec une participation de 122 488 € ainsi que de la signature d'une convention avec le Département de la Vendée lui permettant d'y contribuer financièrement,
- Considérant l'avis favorable des Maires en date du 27 avril 2020 à une participation de 122 488 € de Challans Gois Communauté à la création d'un fonds de relance territorial d'aide aux entreprises,
- Considérant les travaux de la Commission « Economie et emploi » du 20 octobre 2020,
- Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020 à l'adoption du projet de règlement d'intervention de Relance Challans Gois annexé à la présente délibération,

- 1° ADOPTE le règlement d'intervention du dispositif d'aide aux entreprises « Relance Challans Gois » tel qu'annexé à la présente délibération, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à la mise en œuvre de ce régime d'aides.

Parc d'activités de la Fénicrière 3 à SALLERTAINE - Vente d'une parcelle à la SCI « DE LA FENICIERE »

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 fixant les prix de vente des parcelles cessibles de l'ensemble des Parcs d'activités économiques du territoire,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 27 février 2020,
- Vu l'avis du Domaine du 1^{er} septembre 2020,

- 1° DÉCIDE de vendre à la SCI « DE LA FENICIERE », représentée par son gérant Monsieur Jean-Claude CALDERONE, et domiciliée 264B route du Perrier à SAINT HILAIRE DE RIEZ (85270), ou à toute Société qui s'y substituerait pour les besoins de l'opération, une parcelle de 7 000 m² cadastrée section AK n° 115, située au sein du Parc d'activités de la Fénicrière 3, à SALLERTAINE ;
- 2° FIXE le montant de la vente 112 000 € H.T., soit 134 400 € T.T.C., conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017 ;

- 3° INSCRIT la recette correspondante sur le budget annexe « Activités économiques » ;
- 4° AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à l'opération.

Subvention exceptionnelle aux associations de commerçants

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et en particulier son article 37,
- Considérant les difficultés des commerces de proximité à maintenir leur niveau d'activité durant le confinement,

- 1° DECIDE d'accorder à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 700 € par associations de commerçants du territoire de Challans Gois Communauté ainsi que 700 € pour les communes ne comptant pas d'associations de commerçants ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président ou à défaut, Monsieur le Vice-président chargé des affaires économiques, à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à la mise en œuvre de cette opération.

ENVIRONNEMENT

Prévention des inondations - Système d'endiguement - Avenant au groupement de commande

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

- 1° APPROUVE l'actualisation des membres du groupement de commandes et la nouvelle répartition du financement correspondante ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

SERVICES A LA POPULATION

Candidature de Challans Gois Communauté aux labels « Terres de Jeux 2024 » et « Centre de préparation aux Jeux »

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis favorable de la Commission « sports et loisirs » du 8 octobre 2020,
- Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

- 1° ACTE la candidature de Challans Gois communauté aux labels « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux » ;

- 2° APPROUVE les objectifs et les principes généraux de ces deux labels ;
- 3° ENGAGE toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat, du COJOP 2024 et des fédérations concernées afin d'élaborer le dossier de candidature à ces deux labels et acte la prise en charge des adhésions financières des communes au dispositif par la Communauté de Communes ;
- 4° ADHERE à l'association Team Sports Vendée ;
- 5° AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge des sports à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Lancement du Contrat Local de Santé (CLS)

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis favorable de la Commission « santé et solidarités » du 30 septembre 2020,
- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

- 1° APPROUVE le lancement de la démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) ;
- 2° APPROUVE la réalisation d'une étude pour la réalisation des étapes préalables à la signature du CLS (diagnostic, définition des priorités, rédaction d'un plan d'actions), et le recrutement d'un chargé de mission dédié à ce dossier ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement le Vice-président en charge de la santé et des solidarités à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment les dossiers de subvention.

Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 octobre 2020,

- 1° APPROUVE l'adhésion de Challans Gois Communauté à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Loire Vendée Océan ;
- 2° DESIGNER Messieurs Thierry RICHARDEAU et Michel WOLOCH, représentants de la Communauté de Communes.

Fait à CHALLANS, le 9 novembre 2020



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alexandre HUVET".

Alexandre HUVET